

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-380 DU 4 SEPTEMBRE 1996

portant abrogation des dispositions du
Décret n° 94-285 du 12 Septembre 1994
portant nomination du Monsieur Georges
Dénis QUENUM en qualité de Chef de
Cabinet du Président de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-285 du 12 Septembre 1994 portant nomination de Monsieur Georges Denis QUENUM, en qualité de Chef de Cabinet du Président de la République ;

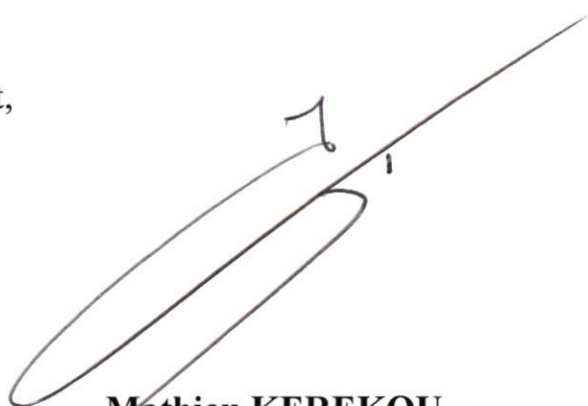
DECRETE :

Article 1er : Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 94-285 du 12 Septembre 1994 portant nomination de Monsieur Georges Denis QUENUM, en qualité de Chef de Cabinet du Président de la République ;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter du 22 Juillet 1996 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

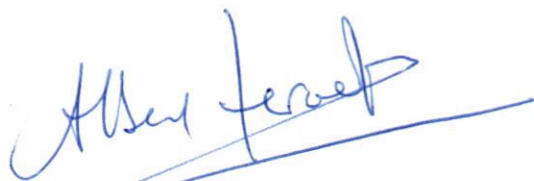
Fait à Cotonou, le 4 SEPTEMBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A large, stylized signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a vertical stroke intersecting it.

Mathieu KEREKOU.-

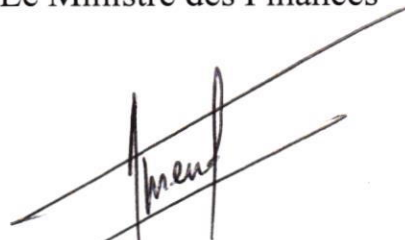
Le Premier Ministre chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

A signature in blue ink, written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Albert TEVOEDJRE.-

Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances

A signature in black ink, written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Moise MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 Autres Ministères
16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP^-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1.